

## - RAKSHA MANCHAM : AUTOPSIE D'UN COMBAT SONORE -

FORMATION BELGE DES PLUS PARTICULIÈRES, RAKSHA MANCHAM EST TRÈS INFLUENCÉ PAR LA CULTURE ORIENTALE ET SES COMPOSITIONS SONORES S'INSPIRENT ENTRE AUTRE DES MUSIQUES SACRÉES TIBÉTAINES. L'AUTRE SPÉCIFICITÉ DE CETTE FORMATION EST SON ENGAGEMENT POUR LA DÉFENSE DES MINORITÉS ETHNIQUES ET CULTURELLES AU TRAVERS D'UNE LUTTE À PRÉDOMINANCE SONORE CONTRE LES CULTRICIDES, LES GÉNOCIDES ET AUTRES ETHNOCIDES. LEUR MUSIQUE EST UN MOYEN D'ACTION ET D'EXPRESSION QUI TROUVE CERTAINS PROLONGEMENTS DANS DES MANIFESTATIONS MULTIMÉDIA OÙ SONT INTÉGRÉS AU SUPPORT AUDITIF DES ÉLÉMENTS VISUELS (FILMS, DIAPPOSITIVES,...), LITTÉRAIRES ET SCÉNIQUES (THÉÂTRAUX, RITUELS, TRANSES,...). AVEC LA VOLONTÉ ET LA PERSPICACITÉ DE DTA-WA-E (THE DARK KHAMPA), « CHAMAN » DU GROUPE, RAKSHA MANCHAM NOUS OUVRE LES YEUX SUR UN UNIVERS QUE TROP SOUVENT NOUS TENTONS DE VOILER DERRIÈRE DE MULTIPLES SUBTERFUGES ET AUTRES PARAVENTS.

### RAKSHA MANCHAM : LA CRÉATION AU SERVICE DES DROITS DE L'HOMME

RAKSHA MANCHAM adopte une « démarche expressionniste » et n'existe d'emblée que par la nécessité d'exprimer un certain nombre de questions importantes. Sans ce paramètre expressionniste, l'existence de RAKSHA MANCHAM ne s'expliquerait pas : faire de la musique pour le simple principe de faire de la musique ne se justifie pas. RAKSHA MANCHAM se conçoit en tant qu'émanation d'une culture hybride apparaissant à un moment précis de l'existence terrestre et résultant d'une évolution socioculturelle. Leur musique se veut intemporelle, dans le sens des musiques traditionnelles qui existent dans un monde où la notion de temps ne relève point d'une progression linéaire. Elle tend à devenir intemporelle à compter de sa création, que ce soit par les propos et les valeurs que RAKSHA MANCHAM défend, ou par cette volonté farouche de ne pas se compromettre dans des mouvements de mode aussi éphémères qu'artificiels et injustifiés puisque ceux-ci reproduisent d'une manière cyclique les mêmes schémas. Refusant la répétition redondante, l'optique de RAKSHA MANCHAM est aussi éloignée de cette perspective que celle qui consiste à rechercher l'innovation pour l'innovation; elle vise plutôt à présenter de multiples facettes d'une même réalité. Se référant à un jugement (des morts), la philosophie de RAKSHA MANCHAM vise essentiellement à dénoncer des faits et à susciter à la fois l'interrogation et la prise de position chez l'auditeur. Ce principe de jugement indispensable doit intervenir chez ce dernier car il sous-entend intrinsèquement un certain nombre de valeurs que fait siennes un individu, un groupe ou une communauté voire la société humaine dans son ensemble.

Examinons l'essentiel des thèmes soumis par RAKSHA MANCHAM, au travers de ces actions sonores, notre réflexion :

### LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : UNE RESPONSABILITÉ UNIVERSELLE SELON RAKSHA MANCHAM

La défense des Droits de l'Homme n'est point une responsabilité de quelques militants marginaux : c'est l'affaire de tous, autant que nous soyons, cela concerne nos droits!

En effet, cette notion renvoie à une application universelle visant l'Homme à sa plus élémentaire humanité, sans distinction de sexe, de religion, de langue, de couleur de peau, de race, de nationalité, de classe sociale ou d'âge... Ce concept de droit est intrinsèquement lié à celui de justice. Celle-ci est une chose à laquelle aspire fondamentalement chaque être humain, chaque individu, au moins pour lui-même, ses proches et son entourage. Cette même notion de justice ne peut se concevoir qu'à travers la notion d'universalité. Ainsi, en présence de ce qui est un droit acquis pour mon voisin, il est certain que je serai intéressé à revendiquer ce même droit pour moi-même. Cette constatation nous amène inévitablement à considérer la réciprocité : je dois revendiquer pour le bénéfice de mon voisin ce que je considère comme un droit

inaliénable pour moi-même. Cette démarche est indispensable aussi bien au niveau du principe de droit en lui-même, qu'au niveau de l'application de ce droit. Elle est d'autant plus d'application lorsqu'il s'agit de Droits de l'Homme accordés à tous les êtres humains sans distinction. Renoncer à exiger le respect de ces droits pour autrui revient à admettre la suppression de ces droits pour soi-même. On est de ce fait inévitablement amené à prendre position par rapport à cette question.

Le fait de marquer son intérêt vis à vis de cette question est déjà une forme de prise de position même si, en poussant le raisonnement jusqu'à sa conclusion, il faut bien reconnaître que bien peu de gens peuvent être réellement indifférents à cette problématique et s'exposer ainsi à la suppression de leurs droits les plus élémentaires.

Au delà de ces arguments de nature juridique, nous avons tous, autant que nous sommes, un devoir d'ingérence par « fraternité humaine » : tous les hommes ne sont-ils point nos frères ?

### LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME TOUT EN PRÉSERVANT LA DIVERSITÉ HUMAINE, CONTRE LA SOCIÉTÉ DE MASSE.

*« L'occidentalisme menace de niveler le monde entier et de le réduire à un modèle unique et ennuyeux, rejetant la diversité au moyen de laquelle l'Homme s'est exprimé au cours des siècles. »*  
(Marco Pallis)

Depuis sa création, RAKSHA MANCHAM a centré son intervention sur la lutte pour le droit à la différence, contre l'uniformisation croissante dans le monde. Conscients que l'ensemble des cultures humaines détient une part de la vérité, nous devons lutter afin que soit préservée un maximum de cette diversité culturelle. Il faut malheureusement constater que, depuis plusieurs siècles déjà, l'uniformisation culturelle progresse tandis que la richesse née de la diversité se rétrécit telle une peau de chagrin. Sur le continent européen que nous reste-t-il des habitats, coutumes et traditions folkloriques ? Le résultat d'une comparaison entre le nombre d'instruments de musique traditionnels que l'on croise couramment dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle et le nombre de ceux-ci que l'on pourrait facilement acquérir à notre époque offre un constat sans appel. Même la diversité des langues, supports principaux de la culture et de son identité, diminue au fil du temps à l'exemple du continent australien où la moitié des langues aborigènes sont déjà éteintes. Il en va de même sur le continent nord-américain où les langues autochtones ne se portent pas mieux. Des connaissances médicales traditionnelles, comme celles de la culture tibétaine, détentrices de remèdes utiles à l'humanité toute entière, disparaissent par pans entiers, jour après jour.

Cette uniformisation croissante ne bénéficie qu'à un seul secteur : celui de la production de masse, pour lequel la croissance

du nombre de produits identiques fabriqués correspond à une diminution corrélative du prix de revient. Il convient de souligner que les rares profits qui sont ainsi dégagés à court terme ne pèsent pas lourd dans une balance en regard des inconvénients qu'entraînent la diminution grandissante de la diversification. L'on commence déjà à s'en apercevoir dans certains domaines, notamment dans celui de la production agricole où la diminution de la diversification menace de nous rendre incapable de répondre à des problèmes à venir : en effet, depuis quelques décennies on a eu tendance à diminuer de manière sensible la variété des céréales, des bovins, des chevaux, des fruits et des légumes (entre autres) en tendant vers une espèce unique sélectionnée selon des critères subjectifs tels que l'aspect visuel, la meilleure résistance aux maladies, aux accidents climatiques et aux parasites en ne tenant compte qu'en dernier ressort des critères gustatifs et olfactifs. Ainsi, qu'il arrive un seul incident sérieux et c'est toute l'espèce qui risque de disparaître, simplement parce que l'unique variété sélectionnée ne présentera pas les caractéristiques nécessaires pour résister à une attaque imprévisible...

Il en va de même pour les sociétés humaines : à l'heure où un certain nombre de sociétés humaines, dont la société occidentale, semblent traverser une crise de valeurs (morales, spirituelles, humaines) sans précédent, il est pour le moins opportun de s'interroger sur les réponses que peuvent apporter nombre de cultures traditionnelles à quantité de problèmes posés. Faire disparaître les dites cultures conduira inévitablement l'homme à se priver de la quasi-totalité des réponses possibles à l'exclusion d'une seule. La connaissance globale de l'humanité se trouvera réduite à sa plus simple expression et se trouvera dans une continuelle phase régressive...

**RAKSHA MANCHAM** tente d'agir contre l'indifférence et la présomption extrême avec lesquels le monde industriel uniformise à tour de bras visant une certaine idée de progrès. **RAKSHA MANCHAM** s'interroge et remet en cause la croyance de principe dans le progrès et plus précisément dans le progrès technologique. Le bonheur des individus ainsi que leur degré de satisfaction par rapport à leur existence devrait être le principal critère de décision des choix stratégiques dans les orientations économique-socio-politiques. Les hommes sont-ils fondamentalement plus heureux parce que l'on envoie des fusées dans l'espace ou sur la lune, parce que l'on construit des jeux vidéo et que l'on progresse dans l'art virtuel... ? Toutes ces innovations sont un gaspillage de temps, d'argent, et d'investissement intellectuel en comparaison avec l'ensemble des acquis traditionnels qui chaque jour disparaissent un peu plus. Nous n'avons pas fondamentalement besoin de ce genre de « progrès », cela malgré les préceptes de Voltaire qui prônait la nécessité du superflu... encore faut-il avoir le dit nécessaire.

Face à l'uniformisation grandissante orchestrée par l'ethnocide, le cultricide ou l'acculturation, **RAKSHA MANCHAM** a dû centrer son attitude en réaction à la mise en oeuvre d'actes de génocides. Les conséquences culturelles d'un génocide ne sont pas tellement différentes de celles d'un cultricide, d'un ethnocide ou d'une acculturation, mais dans le premier cas, l'accomplissement du travail de destruction s'effectue à un rythme beaucoup plus rapide. C'est donc l'urgence des situations qui a déterminé un certain nombre de priorités dans l'attitude à défendre.

#### **UNE ATTAQUE PARTICULIEREMENT CIBLÉE CONTRE LES GÉNOCIDES, LES CULTRICIDES ET LES ETHNOCIDES.**

Si dans les premiers temps de l'existence, l'action de **RAKSHA MANCHAM** s'est préoccupée du problème de cultricide d'une manière générale, très vite, il est apparu que l'urgence de certaines situations imposait de dénoncer plus particulièrement des situations dans lesquelles se trouvaient certaines populations victimes de génocides. C'est ainsi que **RAKSHA MANCHAM** tente d'attirer l'attention sur la situation :

- **du peuple du Tibet** : Un quart de la population, soit plus d'un million deux cent mille Tibétains ont déjà été victimes du génocide perpétré par les Chinois depuis l'invasion de leur pays en 1950 (que se soit par le biais d'internement en camps d'extermination, par la torture, les exécutions sommaires ou la

famine). Plus de six mille trois cents édifices sacrés ont été complètement détruits par les Chinois et d'innombrables trésors artistiques antiques ont été vendus par ceux-ci sur le marché international de l'art quand ils n'ont pas été purement et simplement profanés et saccagés. Des milliers de Tibétains sont toujours détenus dans des camps de prisonniers tandis que la population subit quotidiennement des stérilisations, des avortements et même des infanticides forcés. Les immigrants chinois tentent de coloniser le Tibet en submergeant numériquement la population autochtone. La plupart des Droits de l'Homme sont déniés aux Tibétains : ils ne sont pas autorisés à voyager, à parler à des étrangers, à pratiquer leurs croyances religieuses, à hisser leur drapeau national, à détenir des photos du Gyalwa Rimpoche (le Dalai Lama forcé à vivre en exil), à posséder ou à diffuser des informations sur la situation de leur pays, à s'exprimer, ni même à contester la domination chinoise de leur pays...

- **des Jhumma** : Cette population tibéto-birmane bouddhiste ou animiste vivant dans les Chittagong Hill Tracts de l'est du Bangladesh. Le peuple indigène des Jhumma, comprenant les ethnies des Chakma, Marma, Taungchengya, Sak, Mrung et Tippera, est victime d'une colonisation et d'un génocide organisé par le Bangladesh. Leurs terres ont été colonisées par le Pakistan oriental en 1947, époque à laquelle les Jhumma constituaient près de cent pour cent de la population de la région. Les massacres des populations Jhumma par les Bengali ont commencé à la fin des années soixante-dix et à l'heure actuelle, les Jhumma constituent moins de cinquante pour cent de la population de la dite région. Des dizaines de milliers d'entre eux sont réfugiés en Inde, leurs villages ayant été systématiquement brûlés, les habitants torturés et tués, les femmes violées et leurs temples détruits...

- **des Kel Tamacheq** : depuis quelques années, suite au massacre de Tchintabaraden au Niger, les populations civiles Kel Tamacheq (Touareg) sont fréquemment victimes de violences et de massacres de la part des armées du Niger et du Mali, une partie d'entre elles s'étant même réfugiée dans les pays voisins : Algérie et Mauritanie...

- **des Papous de Nouvelle-Guinée occidentale** : La Nouvelle-Guinée - Papouasie occidentale a été envahie par l'Indonésie en 1962-63. Depuis lors, plus de cent cinquante mille Papous ont été massacrés par les Indonésiens sur une population totale de sept cent cinquante mille habitants. La majorité des survivants ont été déportés ou ont vu leur existence ainsi que leur civilisation menacée par la colonisation indonésienne.

- **des Kurdes** : dans tous les pays où ils vivent, les Kurdes sont, depuis des temps immémoriaux, victimes de persécutions violentes. En Turquie, l'usage de la langue Kurde a été interdit dès 1924, il l'est toujours aujourd'hui. Dans les années trente l'ensemble des coutumes, traditions et costumes sont interdits, l'on ne parlait plus de « kurdes » et de « Kurdistan ». Durant cette période il y eut des centaines de milliers de victimes. Cette politique répressive envers les populations Kurdes s'est encore renforcée dès 1960 en Iraq où l'utilisation de napalm et de gaz toxique comme à Halabja sont devenus quasi monnaie courante...

- **des Soudanais du Sud ou des Nuba** : Ces peuples noirs animistes ou parfois chrétiens subissent depuis 1958 un génocide organisé par les populations arabes musulmanes au pouvoir à Khartoum.

- **des Timorais** : Le Timor-oriental a été envahi par l'Indonésie en 1975. Depuis lors, plus de deux cent mille Timorais - soit un tiers de la population - ont été exterminés par le biais de famines organisées et de massacres...

- **des Arméniens** : En 1895, trois mille Arméniens furent brûlés vifs dans la cathédrale d'Urfa et trois cent mille autres massacrés par les Turcs. La persécution s'est terminée vingt ans plus tard avec le génocide de la nation arménienne perpétré par l'Etat Turc : plus d'un million d'Arméniens furent tués et deux millions durent prendre le chemin de l'exil...

- **des Amérindiens du Nord** : L'histoire des Indiens d'Amérique de Nord depuis le début de l'invasion de leur continent par l'homme blanc est jalonnée de massacres systématiques et

injustifiables. En 1759, Lord Jeffrey Amherst, commandant en chef des troupes anglaises en Amérique, fit distribuer aux Indiens des couvertures infectées par le choléra et la variole... En deux siècles, des millions d'Indiens furent tués par le biais de massacres et d'épidémies. Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle plusieurs actes légaux furent édictés (à Boston, par exemple). Ces actes mentionnaient le prix payé par Indien tué ou lorsqu'une tête d'Indien était coupée. Ce fut le premier génocide connu dans l'histoire de l'Humanité dite évoluée. Durant l'hiver 1838, sur la « Piste des Larmes », des populations entières furent déportées et un quart du peuple Cherokee disparut. En 1864, lors du massacre de Sand Creek, plus de cinq cent Cheyennes furent tués par l'armée Américaine, plus de la moitié d'entre eux étaient des femmes et des enfants. Il en fut de même à Wounded Knee où le 28 décembre 1890 trois cents femmes et enfants Sioux furent assassinés. De nos jours, les réserves indiennes sont toujours d'actualité et seules quelques rares personnes semblent remettre en cause leur légitimité...

- **des Aborigènes d'Australie** : En un siècle et demi, la population aborigène d'Australie et de Tasmanie a été réduite de quatre-vingts pour cent. Seule la moitié des tribus recensées quand les premiers colons blancs sont arrivés en Australie existent encore aujourd'hui. Sur les cinq cents langages originellement parlés, moins de deux cents sont connus actuellement. En Tasmanie, le dernier aborigène mourut en 1888, moins d'un siècle après l'arrivée du premier homme blanc sur l'île. Les membres de cette nation ont été poursuivis et tués par les bergers, hors-la-loi, soldats et conscrits avant d'être finalement exilés sur une île lointaine...

- **des Roms (Tziganes)** : depuis des siècles, ils subissent des persécutions continuelles de la part des populations de pays où ils voyagent. Au siècle passé encore, ils étaient vendus comme des animaux sur la place publique, ou victimes de véritables chasses à l'homme. Durant ces dernières décennies, après le génocide dont se sont rendus coupables les Nazis à leur égard, ils ont parfois été victimes de dispersions familiales ou de stérilisations forcées...

**Précédemment RAKSHA MANCHAM s'est aussi préoccupé du sort :**

- de l'ensemble des populations Afghanes victimes de l'invasion soviétique, que se soit par les bombardements au phosphore, le minage systématique des montagnes, ou les destructions massives de villages...

- des Erythréens, massacrés par la tyrannie des Ethiopiens durant plus de trente ans, c'est l'un des rares peuples dont la situation semble s'améliorer aux vues de la reconnaissance de certains de leurs droits.

**UNE AUTRE EXPRESSION DU BESOIN DE JUSTICE : LE CONCEPT DE NON-ASSISTANCE A PERSONNE EN DANGER.**

La propagande orchestrée par les destructeurs de ces sociétés humaines menacées tend à dénoncer toute ingérence extérieure comme n'étant pas justifiée par une « raison » valable. Cette attitude tend à occulter le fait que, dans un bon nombre de cas, les populations menacées demandent un secours, appellent à l'assistance et à la solidarité.

Ce n'est pas un hasard si le code pénal chinois appliqué aux Tibétains considère explicitement comme un délit le fait d'adresser la parole à un étranger, et que nombre de Tibétains ont été condamnés - et croupissent en prison - sur la base de ce seul chef d'accusation ! Des condamnations de plus de cinq années de réclusion ont été prononcées récemment dans cette optique.

Une demande de solidarité et d'aide telle que celle-là vient inlassablement de la part des réfugiés Tibétains. Dès ce moment, à moins de faire la sourde oreille, on a le choix entre trois solutions : leur répondre « non », leur répondre « oui » et ne rien faire ou leur répondre « oui » est agir... C'est à chacun de réagir en accord avec son cœur, sa conscience et son âme. En ce qui concerne RAKSHA MANCHAM, il n'y a pas matière à hésiter entre les trois possibilités.

**LE CARACTERE INDIVISIBLE DES DROITS DE L'HOMME.**

Les Droits de l'Homme ne sont pas divisibles ou négociables. Ainsi, bien que la question du génocide et du culticide (ou de l'ethnocide), émanations ultimes du racisme et de la xénophobie aient toujours été au centre des démarches du groupe, RAKSHA MANCHAM s'est, au fil du temps, attaché à dénoncer les violations graves des Droits de l'Homme dans un cadre social plus large. C'est ainsi qu'ont été successivement abordés : la pratique du viol dans un but de purification ethnique - comme c'est le cas dans les Chittagong Hill Tracts de l'est du Bangladesh ou en Bosnie et en Croatie occupées du fait des Serbes (« Café Sonja »), la situation des prisonniers politiques (« The Prisoner - Benjamin Moloise »), la question du fanatisme islamique (« Abd Er Rahman »), l'exil des populations Sahraoui fuyant l'invasion marocaine de leur pays (« Reguibat Illa Tinduf »), la condition des femmes dans un certain nombre de sociétés musulmanes (« Ouled Nail »), les persécutions religieuses - à l'encontre par exemple des Zoroastriens de Perse (« Dakne »), l'absence de reconnaissances de droits culturels pour les populations berbères d'Afrique du Nord (« Qabail Zawaj »), ou le sort des populations bédouines (« Bedun »).

**UNE ORGANISATION CYCLIQUE DE LA CREATION / UNE CONCEPTION TRADITIONNELLE DU TEMPS.**

*« Nous voulons rester intègres, rester nous mêmes, nous ne toucherons jamais les foules. Cette reconnaissance n'est pas une illustration d'une volonté délibérée, mais plutôt une forme de lucidité. Il faut savoir que les gens n'aiment pas être dérangés et la manière crue et froide avec laquelle nous présentons les faits est en mesure de déranger et de déplaire à bon nombre de personnes. Nous voulons essayer de renvoyer au monde l'image de ses propres actions... Il est à remarquer que les plus grandes révolutions de l'histoire furent le fait de minorités agissantes. »*  
(Raksha Mancham)

La conception de la discographie de RAKSHA MANCHAM fonctionne par cycles. Elle crée un lien au niveau de la rythmique créative avec les cultures traditionnelles qui fonctionnent selon des rythmes saisonniers.

Un de ces cycles concerne les productions vinyls de RAKSHA MANCHAM qui peuvent être interprétées comme suit : « The Dance of the Judgement of the Dead » évoque la naissance, la croissance et le développement; « Far from the Eyes of the World » évoque la maturité; alors que « Dens-rDzon dMagMi (The Faith Fortress' Fighters) » évoque plutôt le déclin et la mort...

Le cycle actuel intervient avec les réalisations du groupe sur CD : « Phyardar » évoque le monde tel qu'il est actuellement, « Chös Khor » le monde tel qu'il était et « sBas Yul » le monde tel qu'il devrait être - tel qu'il pourrait être. « Ghazels » reprend un condensé de ces trois approches, mais transcrites dans un cadre référentiel différent et spécifique, qui est uniquement créé par le voyage auquel « Ghazels » est lié...

**UNE APPROCHE MULTI-MEDIATIQUE DE LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME.**

Si la musique est le moyen public le plus visible et le plus créatif de l'action de RAKSHA MANCHAM, celle-ci ne se conçoit pourtant, qu'au travers d'un ensemble d'autres média complémentaires à cette stratégie d'approche. C'est ainsi qu'au delà de la diffusion d'informations essentielles au travers des disques compacts ( et des livrets qui y sont joints) du groupe, RAKSHA MANCHAM vise une diffusion encore plus étendue des mêmes informations à travers la couverture presse dont il peut bénéficier. De cette manière, toute interview et collaboration littéraire sont mises à profit autant que possible afin de mettre en avant ces informations de première importance concernant les droits de l'homme...

En corollaire à cela, les activités de RAKSHA MANCHAM ont permis de constituer un fichier de plusieurs centaines d'adresses réparties dans le monde entier, auxquelles il est adressé aussi souvent que possible des courriers d'informations sur

de récents développements de la situation de populations menacées, accompagnées parfois par des pétitions. Par ailleurs, un certain nombre d'articles de presse ont été rédigés, et une bonne partie d'entre eux publiés, concernant la situation des populations dont les droits les plus élémentaires sont le plus bafoués : Tibétains, Jhumma,...

Dans un cadre plus restreint, des membres de RAKSHA MANCHAM se sont vus impliqués, durant ces dernières années, dans des activités de nature plus politique, impliquant un lobbying actif en faveur des droits des populations tibétaines auprès du Parlement belge ainsi que du Parlement européen (participation à des réunions en tant qu'expert, contribution à la rédaction d'une résolution,...). D'autre part, l'un des membres de RAKSHA MANCHAM a rédigé un rapport sur la situation des Droits de l'Homme au Tibet, utilisé pour les travaux de la sous-commission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies.

Il va sans dire, après tout cela, que RAKSHA MANCHAM, dont le souci principal est, et a toujours été, d'informer et de sensibiliser l'opinion publique à la nécessité impérieuse de faire respecter au maximum les droits de l'homme les plus élémentaires, tente d'empêcher la dite opinion de se réfugier derrière un « je ne savais pas » et accuse les Etats qui s'étaient engagés à un « plus jamais cela » après avoir constaté les horreurs générées durant la seconde guerre mondiale. Depuis cinquante ans, ils ont non seulement accepté cultricide/ethnocide généralisé à l'encontre de nombreuses populations du globe, mais ils ont également accepté de nombreux génocides... Cela ne s'est jamais arrêté de par le monde, mais aujourd'hui, l'Europe elle-même est à nouveau le théâtre de faits plus graves encore : depuis plus de trois ans, nous assistons à un génocide commis par les Serbes à l'encontre des Bosniaques, des Croates, des Tziganes et des Musulmans à l'intérieur des frontières de la Bosnie, de la Croatie et du Sandjak...

*« Peut-être qu'une dernière communauté réussira à préserver sa liberté en nous montrant à nous, fils trop orgueilleux d'une civilisation que nous considérons comme supérieure, que certaines valeurs spirituelles ont réussi à faire survivre pendant des millénaires toute une civilisation. » (Folco Quilici)*



Dernière indication et non des moindres pour vous tous qui voulez découvrir l'Art sonore prodigué par RAKSHA MANCHAM, sachez que la discographie disponible est éditée par leur label « KANGYUR Recordings » dont vous trouverez le contact ci-après, partant du principe qu'il n'est point aisé de trouver ces produits dans le circuit commercial, tout au moins français.

« RAKSHA MANCHAM »  
DTA-WA-E (E. FABRY)  
23 rue de Chastre  
BE-1325 Corroy Le Grand  
BELGIQUE

DTA-WA-E, THE DARK KHAMPA  
(© RAKSHA MANCHAM/1995)

PASCAL 16 D 4  
(© KUNST/1996)